



### 3 - ETAT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES

Madame la Présidente informe l'assemblée que, suite au vote du budget primitif 2021, le montant des participations communales s'élève à la somme de 311 693.39 € et qu'il est réparti de la façon suivante :

- Commune de St Cyr du Doret : 117 350.38 €
- Commune de La Ronde : 194 343.01 €

Les participations communales sont divisées en onze mensualités payables au début de chaque mois.  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la présente délibération.

### 4 - DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Madame la Présidente informe l'assemblée que le projet de travaux concernant la mise en place de soubassement dans le couloir des classes maternelles est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

En conséquence, Madame la Présidente invite les membres du Comité Syndical à solliciter une subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût global de l'opération : 6 282.61 € H.T

Financement (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Subvention Département 30 % ..... 1 884.78
- Financement du SIVOS ..... 4 397.83 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

Sollicite la subvention auprès du Département

Autorise Madame la Présidente à signer tous documents y afférent

### 5 - SUPPRESSION DU PAIEMENT DES FACTURES DE CANTINE EN ESPECES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SIVOS

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'à compter du 30 avril 2021 il ne sera plus possible aux régisseurs de déposer des espèces au guichet du Centre des Finances Publiques. Par conséquent le SIVOS ne pourra plus encaisser le règlement des factures de cantine en espèces.

Les familles qui souhaitent conserver ce mode de paiement devront régler leurs factures directement au Centre des Finances Publiques ou chez un buraliste.

Il convient donc de modifier l'article 7 – PAIEMENT du règlement intérieur et d'en informer les familles.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

Valide la présente délibération

Autorise Madame la Présidente à informer les familles de la modification du règlement intérieur.

### 6 - GROUPEMENT DE COMMANDES – « Acquisition et maintenance des DAE du territoire de la CDC »

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'école devra impérativement être équipée d'un défibrillateur et propose donc de signer avec la C.D.C. Aunis Atlantique, une convention constitutive de groupement de commande pour l'acquisition et la maintenance des DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes) du Territoire de la CDC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance des DAE et autorise Madame la Présidente à signer la convention avec la CDC Aunis Atlantique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.



La Présidente,  
Johanna GRASSET